

Fondation Caritas Luxembourg

Fondation

COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE SOCIAL
CLÔTURE AU 31 DECEMBRE 2022
ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

29, Rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: G38

Contenu	Page(s)
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	2 – 4
Comptes annuels	
Bilan	5 - 6
Compte de profits et pertes	7 - 8
Annexe aux comptes annuels	9 - 19

**Au Conseil d'Administration de
Fondation Caritas Luxembourg
29, rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg**

Grant Thornton Luxembourg

Grant Thornton Audit &
Assurance
Société anonyme
13, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
T +352 40 12 99 1
F +352 40 05 98

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Caritas Luxembourg (la "Fondation") comprenant le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes et règles comptables repris dans la note 2 de l'annexe.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la "Loi du 23 juillet 2016") et les normes internationales d'audit ("ISA") telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Fondation conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables ("le Code de l'IESBA") tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux principes et règles comptables repris dans la note 2 de l'annexe, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Chartered Accountants & Réviseurs d'Entreprises Agréés

Grant Thornton Audit & Assurance

VAT reg: LU26666925. Registered in Luxembourg. Company number: B183652

Grant Thornton Luxembourg is the Luxembourg member firm of Grant Thornton International Ltd (GTIL).

GTIL and the member firms are not a worldwide partnership. GTIL and each member firm is a separate legal entity. Services are delivered independently by the member firms. GTIL does not provide services to clients. GTIL and its member firms are not agents of, and do not obligate, one another and are not liable for one another's acts or omissions.



Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Grant Thornton

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 22 mai 2023

Didier SIMON
Réviseur d'Entreprises Agréé
Grant Thornton Audit & Assurance

Fondation Caritas Luxembourg

Bilan au 31 décembre 2022

	Note(s)	2022 EUR	2021 EUR
ACTIF			
Actif immobilisé		10 773 363,21	10 884 725,38
Immobilisations incorporelles	2.2, 3	52 693,68	21 388,44
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		52 693,68	21 388,44
Immobilisations corporelles	2.2, 3	10 720 669,53	10 863 336,94
Terrains et constructions		10 314 897,83	10 568 425,63
Installations techniques et machines		200 993,05	236 147,15
Autres installations, outillage et mobilier		204 778,65	58 764,16
Actif circulant		30 282 102,90	29 562 453,56
Stocks	2,3	25 541,45	16 022,28
Produits finis et marchandises		25 541,45	16 022,28
Créances	2.4, 4	8 244 683,74	6 596 123,67
Autres créances		8 244 683,74	6 596 123,67
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		8 244 683,74	6 596 123,67
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		22 011 877,71	22 950 307,61
Comptes de régularisation	2.11	33 803,91	38 966,73
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		41 089 270,02	40 486 145,67

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

Fondation Caritas Luxembourg

Bilan au 31 décembre 2022 (suite)

	Note(s)	2022 EUR	2021 EUR
FONDS PROPRES ET PASSIF			
Fonds propres	2.5, 5	11 203 641,68	11 379 916,80
Fonds associatifs		4 395 352,32	4 395 352,32
Réserves		1 348 941,74	1 402 057,68
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur			
<i>Autres réserves disponibles</i>		<i>1 348 941,74</i>	<i>1 402 057,68</i>
Résultat de l'exercice	-	33 792,40 -	53 115,94
Subventions d'investissement en capital	2.6, 3, 5	5 493 140,02	5 635 622,74
Fonds dédiés	2.8, 13	18 081 402,66	15 393 502,81
Provisions	2.10, 6	2 600 501,32	2 434 810,81
Autres provisions		2 600 501,32	2 434 810,81
Dettes	2.7	4 395 692,29	5 491 787,28
Autres dettes		4 395 692,29	5 491 787,28
a) Dettes fiscales		553 261,86	416 661,12
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		525 985,29	391 959,48
c) Autres dettes	7	3 316 445,14	4 683 166,68
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		<i>3 316 445,14</i>	<i>4 683 166,68</i>
Comptes de régularisation	2.11	4 808 032,07	5 786 127,97
TOTAL DU BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)		41 089 270,02	40 486 145,67

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

Fondation Caritas Luxembourg

Compte de profits et pertes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022

	Note(s)	2022 EUR	2021 EUR
Charges			
Matières premières et consommables		1 459 367,88	1 169 810,26
Autres charges externes	8	4 222 486,51	3 006 766,78
Frais de personnel	9	17 131 346,84	13 137 750,58
a) Salaires et traitements		14 777 062,58	11 337 110,12
b) Charges sociales		2 354 284,26	1 800 640,46
i) couvrant les pensions		1 747 354,12	1 339 328,64
ii) autres charges sociales		606 930,14	461 311,82
Corrections de valeur	3	335 909,23	344 776,75
sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		335 909,23	344 776,75
<i>Dotations sur immobilisations incorporelles</i>		<i>10 931,39</i>	<i>14 434,60</i>
<i>Dotations sur immobilisations corporelles</i>		<i>324 977,84</i>	<i>330 342,15</i>
Autres charges d'exploitation	10, 13	25 127 786,85	15 721 210,19
Intérêts et autres charges financières		3 246,93	29,66
autres intérêts et charges financières		3 246,93	29,66
Autres impôts		-	-
Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CHARGES		48 280 144,24	33 380 344,22

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

Fondation Caritas Luxembourg

Compte de profits et pertes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022

	Note(s)	2022 EUR	2021 EUR
Produits			
Chiffre d'affaires net	2.13	8 247 764,15	5 330 149,94
Autres produits d'exploitation	2.14	39 902 787,40	27 899 203,23
Autres intérêts et autres produits financiers		95 800,29	97 875,11
autres intérêts et produits financiers		95 800,29	97 875,11
Résultat de l'exercice		33 792,40	53 115,94
TOTAL PRODUITS		48 280 144,24	33 380 344,22

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022

Note 1 - Généralités

La Fondation Caritas Luxembourg (la « Fondation ») a été constituée pour une durée indéterminée en date du 3 octobre 1990 sous forme d'une fondation au sens de la loi modifiée du 21 avril 1928. Elle a le statut d'un établissement d'utilité publique et peut donc recevoir des dons fiscalement favorisés dans le chef des donateurs. La Fondation a adhéré au Code de bonne conduite de Don en Confiance Luxembourg asbl.

La Fondation définit son objet comme suit :

(1) La Fondation s'engage au service de la diaconie de l'Eglise catholique pour la lutte contre toutes les formes de pauvreté, les fléaux sociaux, les maladies et les misères humaines au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ;

(2) La Fondation peut d'une façon générale aider et assister moralement ou matériellement des établissements, associations, œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

Son action s'oriente selon la vision chrétienne de l'homme, les valeurs de l'Evangile et la doctrine sociale de l'Eglise catholique. Dans le cadre de ses activités, la Fondation dispense son aide aux hommes et aux femmes indépendamment de toutes considérations d'ordre idéologique, philosophique ou religieux. Les bénéficiaires de ses services ont droit à la protection de leur vie privée ainsi qu'au respect de leurs convictions philosophiques ou religieuses.

La Fondation pourra s'associer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

Au 31 décembre 2022, la Fondation Caritas Luxembourg dispose de bureaux de représentation dans 2 pays, à savoir le Laos et le Sud Soudan.

Le siège social de la Fondation est établi au L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés en s'inspirant des obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels tels que définis dans la loi modifiée du 19 décembre 2002.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les principales règles comptables ainsi que les postes de bilan et compte de profits et pertes sont adaptés et reprennent de façon séparée les charges et les produits afin de refléter les spécificités d'une fondation.

2.1 Conversion des soldes en devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros.

Les opérations courantes en devises autres qu'en euros (EUR) sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en EUR aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change réalisés et les pertes de change non-réalisées sont portés au compte de profits et pertes. Les gains de change non réalisés sont ignorés.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants :

Immeubles	2 %
Aménagements	2% - 10 %
Eléments de décoration	10 %
Installations techniques, de sécurité, matériel de bureau	20 %
Mobilier	10 %
Matériel de transport	25 %
Matériel et logiciels informatiques	20% - 33,33 %

Pour le projet Beggen, l'amortissement linéaire a été fixé à 2,13 % dans la mesure où le droit d'emphytéose avec la Ville de Luxembourg ne court plus que sur 42 ans, après réception de la construction en février 2017. Les terrains ne sont pas amortis.

2.3 Stocks

A la date de clôture, les stocks sont valorisés sur base de la méthode du dernier prix d'achat. Ces stocks sont liés à l'activité de gestion d'épiceries sociales.

2.4 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

2.5 Fonds propres

Les fonds propres se composent des fonds associatifs, des réserves, du résultat de l'exercice et des subventions d'investissement en capital. Les fonds associatifs se composent d'une dotation initiale ainsi que de dotations subséquentes à la création.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les réserves sont mouvementées par l'affectation du résultat de l'exercice par des dotations (suite à des legs), par des prélèvements, le cas échéant, pour couvrir des pertes de l'exercice, ou par des prélèvements divers sur décision du Conseil d'Administration.

2.6 Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois relatives au financement d'un investissement sont inscrites au passif pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

2.7 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

2.8 Fonds dédiés

Les dons et subventions reçus au cours de l'année pour des projets en cours sont respectivement comptabilisés dans le Chiffre d'affaires net « Cotisations, dons et collectes » et dans les autres produits d'exploitation « Participation aux frais d'exploitation ». A la fin de l'exercice, la partie non utilisée est reprise sous Fonds dédiés. L'année suivante, en cas d'utilisation, cette partie est comptabilisée dans les autres produits d'exploitation sous « Reprises de ressources non utilisées N-1 ». Dans le poste de Fonds dédiés figurent également des legs et donations immobiliers qui sont utilisés par la Fondation afin de réaliser son objet social. Ils sont reconnus comptablement à la date de l'arrêté ministériel autorisant leur acceptation. Ils sont amortis selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel ils se rapportent.

2.9 Comptabilisation des projets

Les avances de fonds versées aux partenaires sont comptabilisées en charges d'exploitation au moment du versement à ces partenaires. A la fin de l'année, la différence entre les montants transférés aux partenaires et les montants réellement dépensés par ces derniers et validés est comptabilisée sur un compte d'avances versées aux partenaires.

La méthode de comptabilisation des projets directement réalisés par la Fondation ainsi que ceux gérés par les bureaux de la Fondation implique que les fonds dédiés aux projets futurs figurent aux comptes « Autres charges d'exploitation ».

2.10 Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance. Ce poste comprend également des provisions pour grosses réparations et entretiens pour réaliser les réparations et entretiens des années à venir.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

2.11 Comptes de régularisation

Aux comptes de régularisation de l'actif figurent les charges comptabilisées avant la date de clôture du bilan, mais imputables à un exercice ultérieur.

Aux comptes de régularisation du passif figurent les produits perçus avant la date de clôture du bilan, mais imputables à un exercice ultérieur.

2.12 Structure du compte de profits et pertes

La structure du compte de profits et pertes reprend de façon séparée les charges et les produits afin de bien refléter l'activité de la Fondation.

2.13 Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net se compose principalement de loyers EUR 1.711.001,24 (en 2021 : EUR 1.588.003,43) et de cotisations, dons et collectes pour un montant de EUR 5.151.753,51 (en 2021 : EUR 2.443.375,05)

2.14 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se composent principalement de participation aux frais d'exploitation EUR 32.945.198,48 (en 2021 : EUR 20.020.666,99) et de reprise de ressources non utilisées N-1 d'un montant de EUR 3.372.549,83 (en 2021 : EUR 5.956.423,58).

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

Note 3 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent comme suit :

	Immobilisations incorporelles, concessions, brevets, licences, marques	Acompte versés sur Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Acomptes versés sur immobilisations corporelles	Total EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	230 125,78	0,00	18 108 577,78	0,00	18 338 703,56
Entrées au cours de l'exercice	8 378,72	33 857,91	89 930,81	126 913,45	259 080,89
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00	-261 153,79	0,00	-261 153,79
Transferts de l'exercice	16 289,91	-16 289,91	6 186,93	-6 186,93	0,00
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	254 794,41	17 568,00	17 943 541,73	120 726,52	18 336 630,66
Correction de valeur au début de l'exercice	208 737,34	0,00	7 245 240,84	0,00	7 453 978,18
Dotations de l'exercice	10 931,39	0,00	358 771,84	0,00	369 703,23
Reprises de l'exercice	0,00	0,00	-260 413,96	0,00	-260 413,96
Correction de valeur à la fin de l'exercice	219 668,73	0,00	7 343 598,72	0,00	7 563 267,45
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	35 125,68	17 568,00	10 599 943,01	120 726,52	10 773 363,21
Valeurs nettes à la fin de l'exercice précédent	21 388,44	0,00	10 863 336,94	0,00	10 884 725,38

Les immobilisations corporelles relatives aux bureaux de représentation se montent à EUR 79.122,00 (valeur nette comptable) pour l'exercice 2022 (en 2021, ce montant s'élevait à EUR 51.052,00).

Les subventions se rapportant aux immobilisations corporelles sont détaillées dans la note 5.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

Note 4 - Créances

Les autres créances se composent de la manière suivante :

	2022	2021
	EUR	EUR
Créances sur l'Etat	3 337 939,00	3 281 350,28
Créances diverses	4 628 801,00	3 158 079,57
Créances diverses sur la Confédération Caritas	60 595,22	27 538,22
Créances charges locatives	191 796,52	107 432,60
Créances en lien avec les bureaux de représentation	25 552,00	21 723,00
	8 244 683,74	6 596 123,67

Les créances sur l'Etat résultent principalement de la participation de l'Etat dans les conventions concernant les activités nationales, ainsi que le remboursement des frais administratifs conventionnés de la Coopération Internationale.

Les créances diverses se composent cette année principalement des avances envoyées par la Coopération Internationale aux partenaires mais non encore dépensées pour un montant de EUR 2.834.161,34 (en 2021 EUR 2.560.076,12), et de créances envers divers tiers pour un montant de EUR 1.006.695,53 (en 2021 EUR 362.797,31).

Au 31 décembre 2022, les créances diverses incluent également un montant de 326.109,14 EUR correspondant à une avance de trésorerie liée au transfert des activités logement vers Caritas Accueil et Solidarité asbl prévu en date du 1^{er} janvier 2023.

Note 5 - Fonds Propres

	2022	2021
	EUR	EUR
Fonds associatifs	4 395 352,32	4 395 352,32
Réserves	1 348 941,74	1 402 057,68
Résultat de l'exercice	-33 792,40	-53 115,94
Subventions d'investissement en capital	5 493 140,02	5 635 622,74
	11 203 641,68	11 379 916,80

Pour certaines subventions de l'Etat, la Fondation s'est engagée vis-à-vis de l'Etat à rembourser ces subventions si les travaux sont arrêtés ou si, dans un certain délai, les bâtiments sont affectés à des fins autres que celles prévues initialement

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

Note 5 - Fonds Propres (suite)

Les subventions d'investissement provenant de l'Etat se détaillent comme suit (en EUR):

	Steinfort	Marjaashaff	RMR	Pétange	VW Transporter	Beggen	TOTAL
Subventions brutes à l'ouverture de l'exercice	673 084,79	718 303,04	1 324 037,40	117 110,00	24 762,00	2 506 095,61	5 363 392,84
Subventions de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ajustements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions brutes à la fin de l'exercice	673 084,79	718 303,04	1 324 037,40	117 110,00	24 762,00	2 506 095,61	5 363 392,84
Corrections de valeur des exercices antérieurs	-336 542,38	-359 151,43	-317 768,97	-97 591,67	-24 762,00	-242 311,07	-1 378 127,52
Ajustements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corrections de valeur de l'exercice	-13 461,70	-14 366,06	-26 480,75	-11 711,00	0,00	-51 839,21	-117 858,72
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-350 004,08	-373 517,49	-344 249,72	-109 302,67	-24 762,00	-294 150,28	-1 495 986,24
Subventions nettes à la fin de l'exercice	323 080,71	344 785,55	979 787,68	7 807,33	0,00	2 211 945,33	3 867 406,60
Subventions nettes à la fin de l'exercice précédent	336 542,41	359 151,61	1 006 268,44	19 518,33	0,00	2 263 784,53	3 985 265,32

Le poste de subventions d'investissement en capital comprend également des legs et donations immobiliers qui sont utilisés en tant qu'actifs par la Fondation pour un montant de EUR 1.625.733,42 (en 2021 : EUR 1.650.357,42).

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

Note 6 - Provisions

	2022	2021
	EUR	EUR
Provisions	2 600 501,32	2 434 810,81

Ce poste comprend notamment les provisions suivantes : une provision pour congés non pris de EUR 414.552,30 (EUR 295.667,76 en 2021), une provision pour heures mobiles de EUR 114.335,89 (EUR 92.272,02 en 2021), une provision pour impôts à payer sur un legs étranger de EUR 1.200.000,00 (EUR 1.200.000,00 en 2021) ainsi qu'une provision pour grosses réparations et entretiens de EUR 797.050,93 (EUR 797.050,93 en 2021).

Note 7 - Autres dettes

Les autres dettes se composent de la façon suivante :

	2022	2021
	EUR	EUR
Dettes diverses envers des tiers	2 052 968,17	1 701 963,10
Dettes envers la Commission Européenne	457 400,10	2 313 010,89
Dettes T.I. Steinfort/Mersch/Wiltz	272 460,82	279 140,82
Dettes charges locatives	93 495,47	75 167,00
Garanties retenues	225 362,00	238 762,00
Autres dettes	214 758,58	75 122,87
	3 316 445,14	4 683 166,68

Note 8 - Autres charges externes

Les autres charges externes se composent principalement de loyers et d'honoraires de consultance, d'experts et de formateurs.

Note 9 - Personnel

Effectif moyen de l'exercice

	2022	2021
Equivalent temps plein moyen	202,36	158,81

La Fondation a occupé 246 salariés (227,60 ETP) au 31 décembre 2022 (185 salariés/169 ETP au 31 décembre 2021).

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

Note 9 - Personnel (suite)

L'effectif mentionné ne reprend que le personnel qui touche un salaire, à l'exclusion des collaborateurs bénévoles. Le personnel de la Fondation englobe les personnes qui sont immatriculées à la sécurité sociale luxembourgeoise.

Les salariés travaillant dans les bureaux de la Fondation, à savoir au Laos et au Sud Soudan sont repris dans les comptes annuels de la Fondation Caritas Luxembourg sous « Autres charges d'exploitation – Dépenses dans le cadre de projets » (Note 10). Les salariés travaillant pour les bureaux à l'étranger sont sous contrat de travail local.

Frais de personnel	2022	2021
	EUR	EUR
Salaires	15 963 436,15	12 223 485,75
Charges patronales	2 354 284,26	1 800 640,46
Récupération de salaires	-525 474,92	-388 599,52
Remboursement CNS	-660 898,65	-497 776,11
	<u>17 131 346,84</u>	<u>13 137 750,58</u>

Les rémunérations sont fixées sur base de la convention collective de travail pour les employés privés du secteur d'aide et de soins et du secteur social. Les rémunérations ne reprennent que les salariés qui sont inscrits à la sécurité sociale luxembourgeoise. Les administrateurs ne touchent pas de rémunération ni d'autres avantages.

Note 10 - Autres charges d'exploitation

Les dépenses dans le cadre de projets comprennent principalement les dépenses engagées dans le cadre des projets nationaux, internationaux ainsi que les charges d'exploitation et frais de personnel des bureaux de représentation à l'étranger.

Les autres charges d'exploitation comprennent des dépenses dans le cadre de projets pour EUR 17.900.530,48 (en 2021 : EUR 11.241.901,70) et des dotations aux fonds dédiés pour projets futurs à réaliser pour un montant de EUR 6.012.549,33 (en 2021 : EUR 3.499.802,92).

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

Note 11 - Engagements hors bilan

La Fondation s'est engagée à tenir la comptabilité de la centrale d'approvisionnement « Spëndchen ». Elle participera au déficit éventuel de cette entité juridique.

La Fondation s'est engagée contractuellement dans les domaines suivants :

- Contrats pluriannuels avec le Ministère des Affaires Etrangères et autres bailleurs de fonds, notamment l'Union Européenne ;
- Bureaux à l'étranger au Laos et Sud Soudan ;
- Garantie sur fonds propres pour subvenir aux besoins de Caritas Accueil et Solidarité lorsque leur fonds propres sont inférieur à 40.000 EUR.

Note 12 – Evénements postérieurs à la clôture

En date du 1^{er} janvier 2023, un transfert des activités logement de la Fondation Caritas Luxembourg vers Caritas Accueil et Solidarité asbl a été effectué dans le cadre du regroupement de toutes les activités logements au sein de Caritas Accueil et solidarité asbl.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

Note 13 - Fonds disponibles pour projets futurs (Fonds dédiés)

Dénomination	01.01.2022	Collectes de fonds	Projets réalisés	Transferts	31.12.2022
Coopération internationale (a)	2 503 882,75	20 149 948,81	-19 633 091,13		3 020 740,43
aide étatique		7 042 407,18			
aide européenne		8 323 633,92			
dons		2 603 531,18			
autres		2 180 376,53			
Fonds réserve pour proj. internationaux	13 724,95	182 964,56			196 689,51
Fonds pour projets immobiliers	969 316,12		-135 064,21		834 251,91
Apport anciens legs	166 559,54				166 559,54
Fonds dédiés sur legs non encore affectés	507 332,54				507 332,54
Aide nationale	3 334 708,14	1 619 534,12	-110 280,19		4 843 962,07
dons		1 405 756,07			
autres		213 778,05			
Fonds pour projets à réaliser	2 570 432,76	659 587,74	-255 165,03		2 974 855,47
Dons libres	1 267 045,70	416 682,96	-62 502,44		1 621 226,22
Fonds à destination de financement de projets Caritas	3 821 052,03	1 150 000,00	-1 150 000,00		3 821 052,03
Aide aux autres organismes	239 448,28	66 195,56	-210 910,90		94 732,94
Total:	15 393 502,81	24 244 913,75	-21 557 013,90	-	18 081 402,66

(a) Le tableau comprend, entre autres, les projets directement réalisés par la Fondation ainsi que les projets mandatés par le Ministère des Affaires Etrangères et implémentés par d'autres bureaux de la Fondation établis à l'étranger (Sud Soudan et Laos).

La variation des Fonds dédiés entre le solde au 01.01.2022 et le solde au 31.12.2022 se trouve dans le compte de profits et pertes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et plus précisément dans le poste « Reprises de ressources non utilisées N-1 » (produits) et le poste « Dotations aux fonds dédiés pour projets futurs » (charges). La différence de EUR 47.900,35 représente les « Fonds pour projets immobiliers » et les « Fonds réserve pour proj. internationaux ».